



PRÉFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

DDT du Territoire de Belfort

COMMUNIQUE

Belfort, le 01 août 2019

DEMANDES AIDES PAC : VERDISSEMENT 2019 Implantation des cultures dérochées SIE

Compte tenu des conséquences de la sécheresse, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a autorisé le report de la date de début de présence obligatoire des cultures dérochées SIE (Surface d'intérêt écologique) au 20 août 2019 dans 38 départements dont le Territoire de Belfort.

Un exploitant qui souhaite retarder au 20 août le début de la période de présence obligatoire de ses cultures dérochées SIE doit déposer à la DDT une **demande individuelle** de reconnaissance de force majeure **avant le 20 août 2019**.

L'obligation de présence obligatoire se terminera alors le 15 octobre et n'aura pas d'impact sur la date de paiement de l'avance.

Le report ne peut se faire qu'au 20 août, c'est-à-dire que les exploitants n'ont pas la possibilité de choisir de reporter le début de la période à une autre date. Ce sont **toutes les cultures dérochées SIE de l'exploitation qui font l'objet du report**, il n'est pas possible d'avoir deux périodes différentes sur l'exploitation.

Le semis des cultures dérochées comptant comme SIE reste obligatoire et le temps de présence reste de 8 semaines à compter de la date d'implantation (soit du 20 août au 15 octobre).

Par ailleurs, les exploitants qui ont semé leurs cultures dérochées SIE et qui constatent une absence de levée ou une levée hétérogène doivent le déclarer à la DDT **dans un délai de 15 jours ouvrables** après avoir constaté cette levée absente ou hétérogène et demander la reconnaissance en cas de force majeure en précisant les parcelles et surfaces concernées.

Ces demandes de reconnaissance de force majeure doivent être déposées à la DDT par le biais du formulaire ci-joint.

Le service économie agricole et agroécologie de la DDT reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact : ddt-seaa@territoire-de-belfort.gouv.fr : tel : 03.84.58.86.47 ou 86.17